

# Avant-Propos

La question des territoires de comparaison est cruciale aux études et analyses visant à caractériser une région comme la Corse qui se distingue de plus en plus de ses consœurs métropolitaines, du fait de la taille des populations étudiées et de la plus grande diversité de leurs économies. Dans ce contexte, comparer la Corse aux départements des Alpes de Haute Provence ou des Pyrénées Orientales a plus de sens que de la comparer avec la région Provence-Alpes-Côte d'Azur ou la future grande région "Languedoc-Roussillon-Midi-Pyrénées".

De même, on peut s'extraire du cadre national et s'interroger sur la situation de la Corse par rapport à d'autres territoires insulaires aux caractéristiques proches. A ce titre, la Sardaigne, la Sicile, la Crète et les îles Baléares, de par leur appartenance à l'espace géographique et culturel méditerranéen d'une part, et d'autre part à l'espace politique et économique européen, apparaissent à priori comme des territoires pertinents de comparaison.

Pour autant, ces cinq îles de méditerranée connaissent-elles des situations démographiques et économiques similaires et comment utilisent-elles les fonds européens pour faire face aux coûts spécifiques, à la fois financiers, humains et environnementaux engendrés par l'insularité ?

Ainsi, ce dossier vise à d'une part à présenter les politiques de soutien de l'Union européenne à ces régions insulaires, leur évolution et les priorités d'utilisation régionales. Il cherche d'autre part aussi à identifier les différences de ces cinq îles que ce soit en termes de démographie, d'appareils productifs ou de performances économiques et à mettre en évidence leurs caractéristiques communes. Les secteurs de l'agriculture et du tourisme font l'objet d'analyses distinctes.

Cette publication a ainsi vocation à faire progresser la connaissance des spécificités des cinq îles méditerranéennes. Cet éclairage pourra être utilement source d'inspiration tant pour les citoyens que l'ensemble des acteurs publics (européens, nationaux et régionaux) ou privés dans ces territoires.

Le Préfet de Corse

**Christophe MIRMAND**



---

Le Directeur régional de l'Insee Corse

**Alain TEMPIER**

